



TARIFICATION - SAISON 2026 / 2027

CSME Karaté
Téléphone : 06 60 12 43 85 / 06 85 13 09 97
Courriel : csmekarate@gmail.com

Activité	Né(e)s en :	Age en 2026 :	Cotisation Club (y compris la licence de 39€)
ENFANTS & JEUNES			
Activité unique :			
Karaté	2021 et 2022	4 à 5 ans	170 €
	2019 et 2020	6 à 7 ans	200 €
	2015 à 2018	8 à 11 ans	267 €
	2012 à 2014	12 à 14 ans	287 €

ADULTES & JEUNES ADULTES		
Activité unique (au choix) :		
Body Karaté		172 €
Taï Chi (un cours)		210 €
Taï Chi (deux cours)		335 €
Karaté (nés en 2011 et avant) - 3 cours		305 €
Activité multiple :		
Karaté + Body Karaté		395 €

Pour toute inscription à partir de Janvier, la cotisation club est proraturée (pas de prorata sur la licence fédérale).

En cas d'annulation de l'inscription où si le pratiquant ne suit pas les cours associés à sa (ses) discipline(s) et quelle que soit le motif, le club ne remboursera pas les cotisations réglées et encaissées ; **La licence fédérale n'est JAMAIS remboursée quelle que soit le motif** de l'annulation.

Cas de force majeure : En cas de force majeure, entraînant la cessation ou suspension immédiate des cours (absence soudaine et imprévisible d'un professeur de l'Association, décision gouvernementale, de la Ville, par Arrêté préfectoral...liste non exhaustive), le club n'est pas tenu de rembourser les cotisations durant la période où les cours n'auront pas été dispensés, la cessation ou suspension des cours n'étant pas de son fait.